

# krima

Strong n°2917

Prononciation [kree'-mah]

## Définition

1. un décret, des jugements
2. jugement
  1. condamnation d'une faute, la décision qui est prise sur les fautes des autres (que cette décision soit sévère ou douce)
  2. dans un sens judiciaire
    1. la sentence d'un juge
    2. le châtimeut auquel quelqu'un est condamné
    3. sentence de condamnation, jugement pénal, sentence
3. la matière qui doit être jugée, un procès

## Étymologie

κρῖμα - κρίμα

Voir définition [epigeios 1919](#)

**Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !**



6 PARTAGES